

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, COLLART Bernard, LEVAVASSEUR Gérard, BLOT Marc-Antoine, et Mmes HARDY Stéphanie et ENDELIN Mylène.

Absent excusé : LAVALLEY Bruno

Secrétaire : COLLART Bernard

Proposition modificative bail commercial concernant le commerce multiservices

Suite à une précédente délibération prise lors du conseil municipal du 24/05/2022 relative à l'élaboration d'un bail avec M et Mme OZENNE, personnes repreneuses du commerce et à la demande de l'office notarial, il est nécessaire d'ajouter quelques modalités supplémentaires à la précédente délibération insuffisamment précisées telles que durée du bail, destination plus précise des locaux, autorisation d'occupation partielle à usage d'habitation pendant la période de travaux, récupération par le bailleur des TEOM, pouvoir donné au maire pour la signature et la régularisation de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la nouvelle proposition de bail commercial telle que présentée, et donne tout pouvoir au maire pour la signature de l'acte.

Etude devis et choix diagnostics avant travaux commerce multiservices

Avant de déposer le permis de construire pour l'extension et la rénovation du commerce, un diagnostic préalable avant travaux amiante et plomb est nécessaire. Quatre entreprises ont été sollicitées pour ces 2 diagnostics (SOCOTEC, CHEVALIER DIAG, MESNIL SYSTEM et BUREAU VERITAS).

Après étude et comparaison, le conseil retient CHEVALIER DIAG (Tessy Bocage), moins disante pour un montant total de 960.00 TTC, soit 800 €HT (Plomb 120 €, Amiante 120+720 pour les prélèvements). Le conseil autorise le Maire à signer la proposition de CHEVALIER DIAG.

Etude devis et choix mission SPS commerce multiservices

Avant l'élaboration du permis de construire pour l'extension et rénovation du commerce multiservices, la désignation d'une mission SPS (Sécurité Protection Santé) est obligatoire dans le cadre d'un chantier public dès que la présence de 2 entreprises est avérée. Trois bureaux ont été sollicités : SOCOTEC, Bureau Véritas et MESNIL SYSTEM.

Après étude et analyse des différents devis présentés, le Conseil retient à l'unanimité des présents le bureau MESNIL SYSTEM (Carentan les Marais), moins disant pour un montant de 3 504 € TTC (2 920 € HT)

Départ locataire revalorisations indiciaires

Après accord d'un préavis de départ d'une locataire d'un logement T4 fixé au 30/09, la trésorerie avait rejeté le titre du loyer de septembre correspondant au mois de sortie, dont il n'avait pas été facturé la revalorisation indiciaire annuelle normalement applicable (loyer et charges locatives (sauf délibération et avis contraire du conseil). Compte tenu de divers éléments intervenus, échanges CAF, recalcul échéancier.., il est décidé d'appliquer normalement les revalorisations telles que prévues et d'émettre un nouveau titre rectificatif.

Il est fait état par le maire de travaux à faire avant remise en location (revêtement parquets, salle de bains).

Devis restauration appareil tintement de la grosse cloche de l'église

Il est constaté depuis plusieurs mois un dysfonctionnement de l'appareil de tintement de la grosse cloche (les heures ne sonnent plus). Après diagnostic établi par l'entreprise BIARD ROY, il apparaît que le marteau de la grosse cloche est cassé et que l'horloge de commande, vétuste ne remplit plus correctement ses fonctions.

Après étude de la proposition financière, le conseil à l'unanimité accepte le devis de restauration de l'appareil et le remplacement de l'horloge de commande par une horloge mère électronique pour un montant de 2 412 € TTC et autorise le Maire à signer le devis.

Prestataire cantine, demande révision tarifaire

CONVIVIO, prestataire en matière de réalisation de restauration à la cantine scolaire, par le biais d'un document complet informant de grosses difficultés en raison de la conjoncture inflationniste actuelle et de l'évolution des coûts de production des repas (évolution des prix alimentaires et pénuries, coût du personnel en hausse, coût de transport à la hausse), perspectives alarmantes pour le 4^{ème} trimestre 2022, affirme son impossibilité d'assurer le service de restauration dans les conditions actuelles.

Par un avenant, il propose une révision des tarifs à compter du 1^{er} novembre 2022 qui porterait le déjeuner enfant à 2.9462€ TTC (contre 2.6132) et le déjeuner adulte à 3.7148 TTC (contre 3.2949). Après concertation et malgré une hausse jugée assez importante, le conseil conscient des difficultés actuelles des entreprises de restauration, se montre favorable à la signature d'un tel avenant qui prendra effet au 1^{er} novembre 2022, le prestataire donnant par ailleurs satisfaction. D'autre part, une solution alternative n'est pas envisageable au cours de cette année scolaire.

Gestion fourrière animale

Le Maire remet à l'ensemble des élus un courrier de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDTP 50) informant les communes de la CMB du retrait prochain de la compétence communautaire de gestion des animaux errants. Celle-ci reviendra désormais aux communes. La gestion d'une fourrière est soumise à déclaration préfectorale, subordonnée à la mise en place d'installations conforme à des règles sanitaires contraignantes (DSV, vétérinaire agréé). Le Maire regrette la rétrocession de cette compétence qui était très satisfaisante et invite les élus à réfléchir à ce problème. Une convention passée avec une fourrière déclarée pourrait constituer une

solution intéressante. D'autres pistes seront à étudier (regroupement et études avec des communes voisines..).

Questions diverses

- **Echanges parcellaires** : Le Maire fait un retour sur un certain nombre de difficultés rencontrées avec les personnes concernées par l'échange B 375 et 376 notamment en raison des surcoûts générés par l'annulation et le déplacement de servitudes avec des riverains de parcelles voisines retardant ainsi la signature de l'acte d'échange.
- **Recensement 2023** : un agent recenseur devra être recruté et choisi au cours du mois de novembre. Le conseil souhaiterait proposer prioritairement à Mme DECREUS, agent administratif (absente lors de ce conseil) ce poste d'agent recenseur. En fonction de sa réponse, d'autres propositions seront étudiées.
- **Délibération demande subvention Département commerce multiservices et autorisation de commencement travaux**
La commune va faire l'acquisition des murs du commerce multiservices à compter du 14 octobre prochain. Ce bien fera l'objet d'une extension rénovation avec un début des travaux prévus à compter d'avril 2023. Les études économiques et de faisabilité ayant été réalisées, une demande de subvention près du département de la Manche est envisageable dans le cadre de l'éligibilité des dispositifs d'aide aux collectivités de sa politique territoriale. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents autorise le Maire à solliciter une demande de subvention près du CD50, à signer tout document relatif à ce dispositif.
Il autorise également à solliciter l'autorisation de commencement d'opérations de travaux.
- **Informations CLEP**
Marc-Antoine BLOT, délégué communal au CLEP rend compte d'une réunion d'information. Les CLEP seront regroupés par secteurs géographiques, celui de ST SAUVEUR AUBIGNY appartiendra à celui de Montpinchon, Cerisy etc. Le nombre de délégués sera réduit dans chaque secteur concerné nouveau. Le schéma départemental de l'eau continue de se mettre en place afin d'obtenir un rééquilibrage dans les différents bassins versants.